

AGOPOP – MAISON DES HABITANTS

30, rue du Professeur Beaudoin
38250 Villard de Lans

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

AGOPOP - MAISON DES HABITANTS

30 Rue du Professeur Beaudoin

38250 VILLARD DE LANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association AGOPOP - MAISON DES HABITANTS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 2 juin 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à examiner la régularité des principes comptables décrits dans les notes « règles comptables » de l'annexe et la présentation qui en a été faite.

Opérations relatives aux subventions octroyées :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler la comptabilisation des opérations de trésorerie, et les opérations relatives aux subventions octroyées et reçues sur l'exercice. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, à l'examen des procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations et par l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions, et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Les dotations et les reprises affectées aux fonds dédiés au cours de l'exercice sont récapitulées par nature de programme dans l'annexe des comptes. Dans le cadre de notre mission, nous avons pu nous assurer de l'état d'avancement des projets financés par ces fonds, et du caractère acceptable du montant des fonds dédiés constatés dans le compte de résultat de l'exercice. Ces résultats se fondent notamment sur les délibérations de votre conseil d'administration.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 20 avril 2026

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	7 582	7 582		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	10 827	5 763	5 064	6 147
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 379	3 261	119	187
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	69 596	64 427	5 169	10 604
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	12 000		12 000	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	103 384	81 033	22 351	16 939
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	10 287		10 287	5 886
	Autres créances	95 128		95 128	89 358
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	317 546		317 546	301 869
	Charges constatées d'avance	109		109	870
	TOTAL (II)	423 070		423 070	397 983
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	526 454	81 033	445 421	414 922
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	21 000	21 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	247 344	97 504
	Résultat de l'exercice	6 384	149 840
	Total des fonds propres	274 728	268 344
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	274 728	268 344
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	19 021 19 021	19 166 19 166
	Total des provisions	19 021	19 166
Fonds dédiés	Aux fondations abritées Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	20 443 61 400	12 889 44 209
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	114	1 698
	Produits constatés d'avance	69 716	68 616
	Total des dettes	151 673	127 412
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	445 421	414 922
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	6 383,77	149 840,03
	(1) Dont à moins d'un an	151 673	127 412
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	262 986	245 372
	Montant net du chiffre d'affaires	262 986	245 372
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	239 023	228 706
	Dons	18 897	771
	Cotisations	9 930	11 089
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	8 101	4 750
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	145	21 387
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement	539 082	512 074
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	10 387	8 813
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	118 420	97 568
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 304	5 894
	Salaires et traitements	311 993	261 046
	Charges sociales	80 874	66 041
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 587	7 366
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	346	1 095
	Total des charges de fonctionnement	534 910	447 823
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		4 172	64 251

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		4 172	64 251
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 212	2 113
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 212	2 113
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 212	2 113
RESULTAT COURANT		6 384	66 365
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		83 475
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			83 475
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			83 475
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		541 294	597 663
TOTAL DES CHARGES		534 910	447 823
EXCEDENT ou DEFICIT		6 384	149 840
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat		56 145	
Prestations en nature		28 498	
Dons en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			28 498
Personnel bénévole			56 145

Annexe libre

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **445.421 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits de fonctionnement sont de **538.082 Euros** et dégageant un **excédent de 6 384 Euros**.

L'exercice a une durée de **12** mois, couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Evenements significatifs postérieurs à la clôture

Il n' y a rien à signaler.

Règles et Méthode comptable

PCG Art.831-1/1

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC **2018-06** relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

PCG Art.831-1/1

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Révaluations	Acquisitions	Virt. p. à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	7 582				7 582
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 582				7 582

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	10 827				10 827
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 379				3 379
	Instal., agencement, aménagement divers	18 355				18 355
	Matériel de transport	15 990				15 990
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	28 240				28 240
	Emballages récupérables et divers	7 011				7 011
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 802				83 802

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés		12 000			12 000
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		12 000			12 000

TOTAL	91 384		12 000			103 384
--------------	---------------	--	---------------	--	--	----------------

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			7 582			7 582
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			7 582			7 582
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			4 680	1 083		5 763
	Instal technique, matériel outillage industriels			3 192	69		3 261
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			14 447	1 730		16 176
	Matériel de transport			15 990			15 990
	Matériel de bureau, mobilier			22 841	3 206		26 048
	Emballages récupérables et divers			5 713	500		6 213
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			66 864	6 587		73 451
TOTAL			74 446	6 587		81 033	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS RELEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS RELEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	19 166		145	19 021
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		19 166		145	19 021
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		19 166		145	19 021
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				145	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022_06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations: Prêts Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	10 287	10 287	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	95 115	95 115	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13	13	
	Charges constatées d'avance	109	109	
	TOTAL DES CREANCES	105 524	105 524	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	20 443	20 443		
	Personnel et comptes rattachés	29 150	29 150		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 019	32 019		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	232	232		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	114	114		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	69 716	69 716		
	TOTAL DES DETTES	151 673	151 673		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

		31/12/2025
Reglement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		95 280
Autres créances		95 280
CAF SUBVENTIONS A RECEVOIR	33 089	
CAF CLAS SUBVENTION A RECEVOIR	13 813	
CAF LAEP SUBVENTION A RECEVOIR	12 572	
CAF PS JEUNES SUBVENTION A RECEVOIR	1 794	
CAF REAAP SUBVENTION A RECEVOIR	1 500	
CONSEIL DEPARTEMENTAL SUBV A RECEVOIR	4 020	
FONJEP SUBVENTIONS A RECEVOIR	14 214	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX	13 893	
PRODUITS A RECEVOIR	220	
INTERETS COURUS	165	

Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-05		
Total des Charges à payer		41 685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 253
FACTURES NON PARVENUES	5 253	
Dettes fiscales et sociales		36 433
DETTES PROVIS. CONGÉS À PAYER	28 619	
CHARGES SOC. SUR CONGÉS À PAYER	7 814	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		109	109
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			109

Evaluation d'éléments d'Actif

	31/12/2025	Au Bilan	Prix marché
Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

PCG Art.831 2/3

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

AGOPOP - MAISON DES HABITANTS

30 Rue du Professeur Beaudoin

38250 VILLARD DE LANS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre votre Association et la CCMV :

- Montant des subventions octroyées à votre association au titre de 2025 : 187 472 €.
- Montant des avantages en nature octroyés en 2025 : 28 497,62 € (chauffage, ménage, maintenances diverses)

Fait à Grenoble, le 20 avril 2026

Pour la SAS AZ CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Mounir AROUI